

Règlements candidature – Prix Gérard Hamon

ORGANISATION

Le Regroupement Québécois du Parrainage Civique (RQPC) lance chaque hiver le Prix Gérard Hamon. Un volet jugé et un volet vote du public. Toutes les candidatures doivent être envoyées avant une date définie par le RQPC. Par la suite, une période de temps pour le vote du public, sera lancée sur Facebook avec un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Prix du public Gérard Hamon- Édition XXXX », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à tous membres d'un jumelage actif, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant au Québec, à l'exception des personnels des organismes de parrainage civique et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du concours.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi québécoise applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours.

Le RQPC pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le RQPC pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au concours. Le RQPC se réserve le droit de remettre le prix du public un autre jumelage dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article La participation au concours s'effectue avec la seule condition de participation : d'aimer la page

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du concours.

Le concours étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Entente de cession de droits photographiques

En envoyant une photo en candidature au Prix Gérard Hamon;

1. Je déclare être âgé(e) de plus de dix-huit (18) ans.
2. En envoyant une photo en candidature au Prix Gérard Hamon, je déclare consentir à ce que toute reproduction visuelle, soit publiée et diffusée par le Regroupement québécois du parrainage civique (RQPC), ses organismes membres ou ses partenaires, et ce uniquement à des fins éducatives et non commerciales.
3. J'accepte que le RQPC utilise la reproduction dans tout type de média, physique ou électronique (incluant la diffusion par Internet). Je comprends que le RQPC s'engage à ne pas porter atteinte à ma vie privée dans d'éventuels articles, commentaires ou légendes accompagnant la reproduction.
4. J'accepte que le RQPC jouisse à perpétuité de tout droit, titre ou intérêt relatif aux photographies envoyées et en détienne la propriété exempte de toute redevance ou tout bénéfice. Je comprends que le Regroupement n'a aucune obligation d'utiliser et de diffuser les photographies.

DESIGNATION DU JUMELAGE GAGNANT.

Les gagnants seront contactés dans les 10 jours suivant le dévoilement, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau jumelage.

Prix du Jury

Composition

Le jury sera composé de membres, choisis pour leur expertise dans le domaine du parrainage, de la santé et des services sociaux, ainsi que du bénévolat. Les membres du jury s'engagent à évaluer les candidatures de manière impartiale et confidentielle.

Les candidats seront évalués en fonction des critères établis et déterminés par le RQPC

Les prix du jury (3) seront répartis en fonction du pointage et la concertation des membres du jury

Prix du public

Le vote du public se fera via la plateforme en ligne dédiée au concours. Chaque utilisateur pourra exprimer son soutien en cliquant sur le bouton "J'aime" associé à la publication du jumelage de son choix.

Chaque organisme participant peut soumettre un jumelage pour concourir. Toutefois, un organisme ne pourra remporter qu'un seul des trois prix du public.

Les prix du public (3) seront répartis en fonction du nombre de mentions j'aime qu'aura obtenu un jumelage représentant 1 organisme.

Prix du RQPC

Le Prix RQPC sera attribué à trois jumelages qui n'auront pas remporté de Prix du Public ni de Prix du Jury. Chaque jumelage lauréat se verra attribuer le titre de "Jumelage d'Excellence" dans la catégorie RQPC.

Les jumelages éligibles au Prix RQPC sont ceux qui n'ont remporté ni Prix du Public ni Prix du Jury. Chaque organisme participant peut concourir pour le Prix RQPC indépendamment de sa participation aux autres catégories de prix.

Les candidats seront évalués en fonction des critères établis et déterminés par le RQPC

Les prix du RQPC (3) seront répartis en fonction du pointage et la concertation des travailleurs du RQPC

DOTATION

Chaque jumelage gagnant se verra attribuer un prix. La nature des prix est toujours à déterminer.

Le RQPC se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le RQPC ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, le RQPC se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.